

Le Parisien.fr
19 septembre 2009

« La société n'a pas rempli son rôle protecteur »

Martine Brousse, directrice de l'association la Voix De l'Enfant, qui s'est constituée partie civile dans l'affaire.

« Dans le cas de Marina, avec les témoignages et les signalements qu'il y a eus, l'enfant aurait pu être sauvée. » C'est ce qu'a déclaré Martine Brousse, la directrice de l'association la Voix de l'enfant, qui s'est constituée partie civile dans l'affaire Marina. Si Martine Brousse ne remet pas en cause le travail et la bonne volonté des travailleurs sociaux, elle pointe du doigt le système global de prise en charge et de protection des enfants. « C'est indigne de la France, c'est un crime que ces enfants meurent, au-delà du crime des parents. Il y a une responsabilité de l'Etat, la société n'a pas rempli son rôle protecteur, c'est de la non-assistance à personne en danger. »

« Travailler ensemble »

Dans l'affaire concernant Marina, la militante dit vouloir faire toute la lumière sur ce qui s'est passé afin de mettre en exergue les dysfonctionnements du système. « Nous irons jusqu'au bout, jusqu'à ce qu'on comprenne exactement ce qui s'est passé, nous irons jusqu'à la Cour européenne s'il le faut. » Elle accuse les pouvoirs publics d'un manque de volonté politique pour réformer les procédures de précaution, de prise en charge et de suivi des enfants ayant fait l'objet de signalements pour maltraitance ou situation préoccupante.

Elle s'indigne : « On retrouve des gens pour un PV, pourquoi n'arrive-t-on pas à retrouver les enfants victimes ? » Selon Martine Brousse, sauver les enfants martyrs serait possible. Elle réclame le soutien de l'Etat, notamment pour aider à l'ouverture de centres pluridisciplinaires dans chaque département. Elle préconise d'organiser l'ensemble des travailleurs sociaux en réseau : « la Caisse primaire d'allocations familiales, la Sécurité sociale, l'Education nationale, les forces de l'ordre, les équipes médicales, toutes les structures pouvant permettre de suivre les enfants doivent travailler ensemble ».

Martine Brousse demande également d'établir le droit d'ingérence pour les assistantes sociales chargées des enquêtes. Elle pointe qu'il est impossible de constater les mauvais traitements quand la loi impose une prise de rendez-vous avant chaque visite.

Le Parisien
Sabrina Sara | 19.09.2009